



DANS CE NUMÉRO

- 1 Mise à jour financière du chef de la direction
Le Conseil d'OSBIE approuve un remboursement de 5 millions de dollars aux souscripteurs!
- 2 OSBIE célèbre ses 25 ans
- 3 25^e Séminaire sur la gestion des risques
- 4 Conseils sur les rapports d'incident
- 5 Contrôle des pertes – Analyse des pertes de biens provinciaux sur 5 ans
- 6 Merci aux membres d'OSBIE!
Nouvelles de l'élection du Conseil d'OSBIE
- 7 Événements d'arts martiaux mixtes amateurs
Planification de la continuité des activités – Mettons notre plan à l'essai!
- 8 Nouvelles du personnel



Le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario

Vol. 22 | N° 4 | décembre 2011

Mise à jour financière du chef de la direction

OSBIE est privilégiée de continuer à bénéficier de solides résultats financiers au troisième trimestre de 2011. Le bénéfice net au 30 septembre est de 16,8 millions de dollars. L'excédent continue d'augmenter. En effet, même après la déclaration du remboursement de 5 millions de dollars, notre excédent est de 65,1 millions de dollars en date du 30 septembre.

Les secteurs clés qui ont une incidence sur nos résultats sont des frais de sinistres inférieurs à ceux qui étaient prévus au budget et des résultats d'investissement très solides.

Nous espérons que ces résultats se poursuivront jusqu'à la fin de 2011.

Voici un état des résultats abrégé au 30 septembre.

OSBIE – État des résultats		
<i>pour la période terminée le 30 septembre 2011 avec prévisions budgétaires</i>		
Revenus	2011 Réel \$	Prévisions budgétaires 2011 \$
<i>Primes brutes</i>	37 595 149	37 110 600
<i>Moins les primes de réassurance</i>	-2 767 641	-2 713 394
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	-8 312 022	-8 158 597
Primes nettes acquises	26 515 486	26 238 609
Dépenses		
<i>Sinistres subis</i>	15 392 723	27 313 494
<i>Frais d'administration</i>	2 287 837	2 431 283
Revenus (pertes) avant les éléments ci-dessous	8 834 926	-3 506 168
Placements et autres revenus	7 969 977	3 149 006
Bénéfice net	16 804 904	-357 162
<i>Cumul des autres éléments du résultat étendu</i>	4 004 293	
<i>Fonds de garantie (au début de l'exercice)</i>	49 295 918	
<i>Remboursement des excédents déclaré</i>	-5 000 000	
Fonds de garantie au 30 septembre 2011	65 105 115	

Le Conseil d'OSBIE approuve un remboursement de 5 millions de dollars aux souscripteurs!

Grâce à de solides résultats financiers obtenus à ce jour en 2011 et après examen consciencieux de la situation par le conseil, nous sommes heureux d'annoncer qu'à la suite de la recommandation de la direction, le Conseil d'OSBIE a approuvé un remboursement de 5 millions de dollars devant être versé aux souscripteurs d'ici la fin de l'année.

Cet excédent, dégagé grâce à l'investissement de nos membres dans de solides pratiques de la gestion des risques, consolide les avantages que l'on peut tirer d'un programme unifié.

Ces décisions ne sont pas prises à la légère. C'est la solidité financière à long terme d'OSBIE qui constitue, en définitive, notre critère pour décider de verser un remboursement.

De nouveau en 2011, nous sommes heureux de partager avec vous le fruit de la propriété.

Jim H. Sami
chef de la direction et mandataire





**Nous tenons
à remercier nos invités
et nos nombreux
adeptes au fil des ans
qui ont aidé OSBIE à se
rendre à 25 ans!**

OSBIE a 25 ans

OSBIE aura officiellement 25 ans le 1^{er} janvier 2012. Nous avons cependant célébré cette étape imminente dans le cadre d'une réception tenue le 2 novembre 2011, au cours de la soirée ayant précédé notre Séminaire sur la gestion des risques annuel.

Les membres de notre Conseil d'administration, d'anciens administrateurs, de nombreuses personnes-ressources du Conseil, des représentants du Conseil, des avocats et des experts en assurance, des représentants d'autres groupements d'auto-assurance, et de nombreuses autres personnes qui entretiennent une relation de longue date avec OSBIE se sont joints à nous lors de cette occasion mémorable.



Jim Sami, chef de la direction, accueille les personnes présentes à la célébration du 25^e anniversaire d'OSBIE.



Stan Lasanowski, premier directeur général d'OSBIE, rend hommage à OSBIE pour ses 25 ans de service aux conseils scolaires de l'Ontario.



Le premier président du Conseil d'administration d'OSBIE, Cliff Chamberlain, commente les premiers jours de l'organisation et les manchettes des journaux selon lesquels « Ça ne fonctionnera jamais! »



Anciens présidents et ancienne présidente du Conseil d'OSBIE (de G à D) :

Gerry Tinslay (1995-1996), Carey Slater (1997-1998), Helen Mitchell (2008), Ed Hodgins (2002-2003), Dean Carrie (2006-2007), Larry Fitzpatrick (1999-2001), Ed Klymko (1992-1994), Cliff Chamberlain (1987-1988), et Michel Paulin (président actuel)

Absents : Don Timmins (1989-1991) et Brian Green (2004-2005)

Nous avons été fort bien divertis par un quatuor à cordes et un groupe de jazz, deux groupes musicaux talentueux de Cardinal Carter Academy for the Arts, une école secondaire du Toronto Catholic District School Board.

Nous tenons à remercier nos invités et nos nombreux adeptes au fil des ans qui ont aidé OSBIE à se rendre à 25 ans!

Robin Trimble

président du Comité du 25^e anniversaire

Boyd Critoph, Mark Cunliffe, Traci Decaro, Jennyfer Payeur

Comité du 25^e anniversaire

Le 25^e Séminaire sur la gestion des risques : un franc succès

Le 25^e Séminaire sur la gestion des risques annuel d'OSBIE a eu lieu le jeudi 3 novembre 2011 à l'Hôtel Sheraton Toronto Airport & Conference Centre et a accueilli plus de 200 inscrits. Nous remercions tous nos conférenciers et participants d'avoir fait de ce séminaire un franc succès!

Il y a d'abord eu une séance plénière sur « Le pouvoir de la collaboration » afin que tous et toutes se placent en « mode apprentissage ». Les participants pouvaient choisir parmi 6 séances éducatives différentes qui traitaient des volets de Gestion des risques, de Sinistres et questions juridiques et d'Exploitation et maintenance pendant toute la journée. Afin que tous quittent dans un état d'esprit positif, la journée a pris fin par une séance plénière sur « Le pouvoir de l'humour et du rire ».



Merci à ceux et celles qui ont rempli notre sondage en ligne après notre activité. Et toutes nos félicitations à Brian Smith, du Toronto District School Board, qui a remporté notre tirage de cette année!

C'est un rendez-vous au séminaire de l'année prochaine!

Jolene Perry



C'est un rendez-vous au séminaire de l'année prochaine!

Foire aux questions sur le rapport d'incident en ligne d'OSBIE

Plus de 80 % des rapports d'incident sont maintenant présentés par voie électronique, ce qui simplifie le processus pour les membres d'OSBIE, rehausse le degré d'exactitude des données et, grâce à des mises à jour plus fréquentes, actualise davantage la base de données d'OSBIE. Comme dans le cas de nombreux systèmes qui traitent un volume élevé de transactions, nos utilisateurs posent souvent des questions, et le présent article a pour but de répondre aux questions les plus fréquentes.

Le Rapport d'incident d'OSBIE devrait être présenté chaque fois qu'un élève, qu'un visiteur, qu'un bénévole, ou qu'une personne autre qu'un membre du personnel se blesse sur votre propriété ou lors d'activités scolaires. Dans le formulaire électronique, la case qui se trouve dans la partie supérieure (*Si une personne a été admise à l'hôpital ou est fatalement blessée, veuillez cocher cette case*) devrait être cochée à toutes les fois que l'on appelle une ambulance pour un élève, ou si la blessure est suffisamment grave pour que l'on demande des soins médicaux externes immédiats. Si vous cochez cette case, le rapport est porté immédiatement à l'attention du Service des sinistres d'OSBIE. Sachez que si vous cochez cette case, OSBIE pourrait vous poser des questions de suivi. (Si vous avez coché cette case, nous vous demandons également d'appeler le Service des sinistres d'OSBIE sur-le-champ pour nous aviser de la blessure grave.)

Voici certaines des questions souvent posées au sujet du système de rapport d'incident en ligne :

1. Quel est mon nom d'utilisateur et mon mot de passe?

Pour obtenir ces renseignements, vous devez contacter le Bureau de votre Conseil ou Jolene Perry à OSBIE, au numéro 1 800 668-6724. Les noms d'utilisateur et les mots de passe sont valables à la grandeur des conseils, ce qui fait que même si vous changez d'école, votre nom d'utilisateur et votre mot de passe demeurent les mêmes tant que vous demeurez au sein du même conseil scolaire.

Veillez noter que les noms d'utilisateur et les mots de passe sont sensibles à la casse.

2. Après avoir soumis le rapport, j'ai oublié (ou je n'ai pas été en mesure) d'en imprimer une copie pour nos dossiers; pouvez-vous m'en faire parvenir une?

OSBIE est très heureux de vous aider dans votre demande. Toutefois, il n'y a pas de raison de garder une copie (sauf si telle est la politique du Conseil) parce que vous êtes toujours en mesure d'en obtenir une d'OSBIE. Si un parent vous demande d'obtenir une copie du rapport, veuillez contacter OSBIE (ou votre contact en gestion des risques au Conseil) avant de communiquer le rapport au parent.

3. J'ai un élève en maternelle/jardin pour lequel je remplis un rapport et le formulaire accepte seulement des caractères numériques dans le champ « année », que dois-je entrer?

Si vous avez un élève en maternelle/jardin, entrez un 0 (zéro) dans le champ « année ».

4. J'ai de la difficulté à soumettre le rapport.

Si vous avez de la difficulté à soumettre le formulaire d'OSBIE, un message d'erreur s'affichera (en rouge) dans la partie supérieure du formulaire pour vous indiquer ce qui doit être modifié ou ajouté.

Si vous ne voyez pas ce message et éprouvez quand même de la difficulté à soumettre le formulaire, veuillez contacter votre service de TI au Bureau de votre Conseil.

5. Est-ce qu'OSBIE a reçu le rapport d'incident?

Si vous cliquez sur le bouton « Soumettre » et avez obtenu la possibilité d'imprimer le rapport, alors oui, OSBIE a reçu le rapport.

6. Je dois modifier ou mettre à jour le rapport, comment faire?

Il n'est pas toujours nécessaire de soumettre le rapport d'incident d'OSBIE sur-le-champ. Si vous n'êtes pas sûr de certains détails au sujet de l'incident ou de la blessure, n'hésitez pas à remplir le formulaire lorsque vous aurez obtenu ces détails. (Toutefois, si l'élève est blessé gravement, veuillez appeler le Service des sinistres d'OSBIE sur-le-champ.)

Le rapport d'incident d'OSBIE est censé constituer un « instantané » de ce qui s'est produit au moment de l'incident. Par conséquent, vous ne devriez avoir à mettre le rapport à jour que s'il survient un changement majeur à la blessure ou si vous devez modifier la description des événements.

Une fois qu'un rapport d'incident a été présenté, vous ne pouvez plus le récupérer pour apporter des changements. Si des modifications se révélaient nécessaires, vous devez soumettre de nouveau le rapport dans le système en ligne. Si vous présentez de nouveau un rapport, veuillez établir clairement dans le champ « Description de l'incident » qu'il s'agit d'un rapport révisé et préciser le motif de la révision.

7. Il s'est produit un incident à notre école il y a quelques semaines et je viens de me rendre compte que je ne l'ai pas déclaré. Devrais-je soumettre quand même le rapport?

Oui, présentez quand même le rapport. Ainsi, il y a toujours un dossier électronique de l'incident.

8. Comment puis-je présenter un rapport d'incident d'OSBIE pour un professeur?

Un rapport d'incident d'OSBIE n'est pas nécessaire dans les cas de lésions corporelles subies par des professeurs ou des membres du personnel du conseil scolaire. Veuillez communiquer avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) pour de telles lésions.

9. Les données sur l'incident qui sont soumises par voie électronique sur le site Web d'OSBIE sont-elles protégées?

Dans une récente amélioration du système, les transmissions de données au moyen du logiciel de rapport d'incident en ligne d'OSBIE sont protégées par la technologie de chiffrement SSL. Il s'agit du même protocole de sécurité que celui qui est utilisé par de nombreuses institutions financières pour des services financiers offerts en ligne.

Kim Chambers
Gestion des sinistres



Source : © Claran Griffin/Stockbyte/Getty Images

Comme dans le cas de nombreux systèmes qui traitent un volume élevé de transactions, nos utilisateurs posent souvent des questions, et le présent article a pour but de répondre aux questions les plus fréquentes.

L'analyse des biens montre que les incendies criminels et les dégâts d'eau sont les sources principales de perte

Les fréquences les plus élevées de sinistres d'OSBIE pour la période de 2005 à 2010 sont les suivantes : **Incendies criminels** à 17 %, **Ruptures** à 14 %, **Dégâts d'eau** et **Intempéries**, tous deux à 12 %.

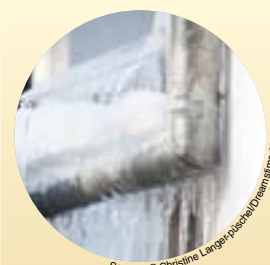
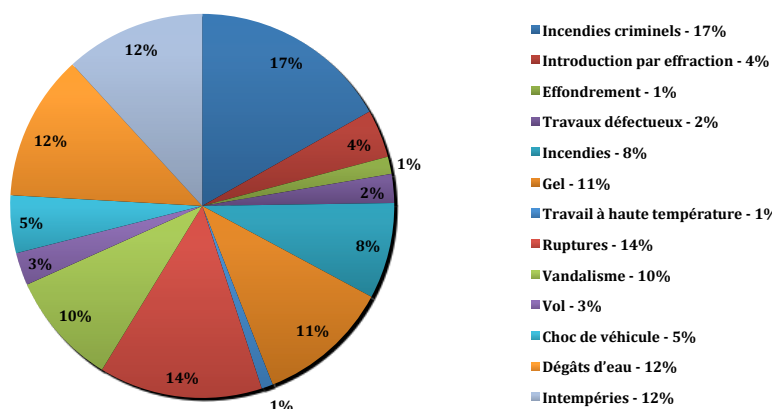
Les sinistres de type **Incendies criminels** représentent 17 % de tous les sinistres de la catégorie des biens, soit une diminution d'un point de pourcentage par rapport à notre dernier rapport sur la période de 2004 à 2009. Pour obtenir des recommandations sur la gestion du risque d'incendie criminel, veuillez consulter les Conseils sur la gestion des risques sur le site Web d'OSBIE, www.osbie.on.ca, sous la rubrique Prévention du vandalisme et de l'incendie criminel.

Les sinistres de type **Ruptures**, qui incluent le bris ou la rupture des canalisations maîtresses, des systèmes d'extinction automatique et de la tuyauterie, constituent 14 % de tous les sinistres de la catégorie Biens, c'est-à-dire une augmentation de 1 % par rapport à la dernière période de cinq ans ayant fait l'objet d'un rapport. Par ailleurs, un programme d'alerte en cas de temps froid peut contribuer à prévenir et surtout à atténuer les dégâts d'eau causés par la rupture de tuyaux. La planification est la clé pour empêcher qu'un tel incident interrompe les activités de l'école. En élaborant des politiques et des procédures pour aider à déterminer les mesures à prendre avant et pendant les vagues de froid, on peut réduire les sinistres éventuels pouvant survenir par suite des ruptures des tuyaux. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site Web, www.osbie.on.ca, sous la rubrique Directives du programme de prévention des sinistres causés par les facteurs humains (H.E.L.P.), Condition de vérification n° 4 – Procédures relatives à la fermeture temporaire des établissements et aux alertes en cas de temps froid.

Les sinistres de type **Dégâts d'eau** comptent pour 12 % dans la fréquence des sinistres, soit une faible augmentation de un point de pourcentage par rapport à la dernière période de rapport de 2004-2009. Les sinistres de type dégâts d'eau ne comprennent pas les dégâts survenus à la suite de ruptures de tuyaux et/ou d'un gel qui ont été mentionnés précédemment. L'examen de la **Condition de vérification n° 4** peut faciliter la réduction du risque de dommages causés par des dégâts d'eau pour l'avenir.

GRAPHIQUE 1 :

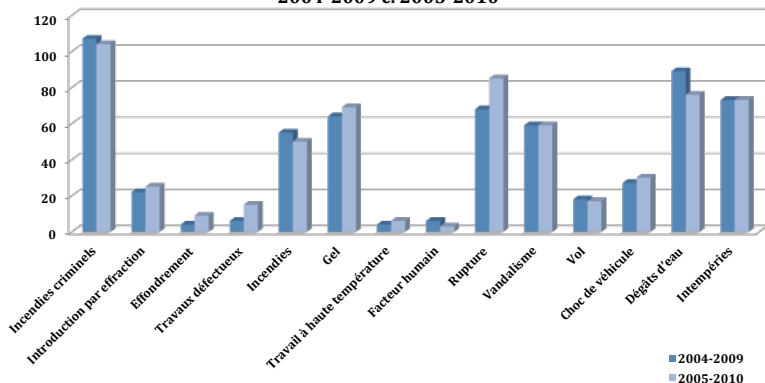
Fréquence des réclamations pour dommages matériels 2005-2010



Par ailleurs, un programme d'alerte en cas de temps froid peut contribuer à prévenir et surtout à atténuer les dégâts d'eau causés par la rupture de tuyaux.

GRAPHIQUE 2 :

Analyse comparative - Fréquence des réclamations pour dommages matériels 2004-2009 c. 2005-2010



Les sinistres de type **Intempéries**, qui comptent également pour 12 % dans la fréquence des sinistres, ont augmenté d'un point de pourcentage. Bien que nous n'exercions aucun contrôle sur les conditions atmosphériques particulièrement mauvaises, il importe de surveiller étroitement les conditions atmosphériques plusieurs fois par jour (y compris les fins de semaine et les jours fériés) lorsque les écoles sont fermées. La majeure partie des sinistres de la catégorie des dommages aux biens subis par OSBIE surviennent en

(suite à la page 6)

(suite de la page 5)



À l'aube de cette année-charnière excitante, nos membres ont renouvelé leur adhésion dans une proportion de 100 %.

décembre, janvier, juillet et août. Il est possible d'éviter un nombre de ces sinistres en appliquant les **Directives du programme de prévention des sinistres causés par les facteurs humains (H.E.L.P.), Condition de vérification n° 4 – Procédures relatives à la fermeture temporaire des établissements et aux alertes en cas de temps froid**, tel qu'il a été mentionné précédemment. Les conditions atmosphériques peuvent être très imprévisibles et changer rapidement, ce qui explique l'importance de les surveiller. Il est possible d'obtenir une copie en PDF de la **Condition n° 4** sur le site Web de OSBIE à <http://www.osbie.on.ca/francais/help/pdf/4-AC4-fr.pdf>. Cette condition s'applique également aux sinistres de type **Gel**, dont la fréquence est de 11 %.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Jennyfer Payeur, à jennyferp@osbie.on.ca

Jennyfer Payeur

coordonnatrice du contrôle des pertes

Merci aux membres d'OSBIE

Le début de notre prochaine campagne quinquennale de renouvellement de l'adhésion coïncide avec notre 25^e anniversaire. Nous sommes très heureux d'annoncer qu'à l'aube de cette année-charnière excitante, nos membres ont renouvelé leur adhésion dans une proportion de 100 %. Nous avons fait preuve de diligence pour assurer des primes stables, des règlements de réclamations justes, des programmes de la gestion des risques proactifs, l'excellence de notre service à la clientèle ainsi que des produits et des libellés adaptés à nos membres, et nous continuerons à le faire au cours de la prochaine période de l'entente d'adhésion de nos membres.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre relation avec tous nos membres du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016 et par la suite. Nous remercions sincèrement tous nos membres de nous aider à faire de notre organisation une réussite!

Traci Decaro

coordonnatrice des services aux membres

Nouvelles du Conseil d'administration d'OSBIE

Des modifications seront apportées à notre Conseil d'administration de 2012 dans le cadre de l'application du processus de nominations et d'élections annuelles d'OSBIE.

Après avoir siégé au Conseil depuis 2000, Gord Greffe, du Conseil scolaire de district de l'est Ontarien, quittera son poste au Conseil d'OSBIE. Gord a bien représenté la région de l'Est au cours des 11 dernières années au Conseil et son apport à la gouvernance d'OSBIE nous manquera. Merci Gord de vos nombreuses années de service!

Alison Baizana, fiduciaire à l'Ottawa Catholic School Board, a été nommée par acclamation au Conseil d'OSBIE au cours du processus de nomination. Alison nous fait bénéficier de sa connaissance exhaustive de l'assurance du fait de son rôle de gestionnaire des risques à la Société canadienne du sang. Nous avons

hâte d'accueillir Alison au sein de notre Conseil à sa première réunion qui aura lieu en février.

La région COR est la seule région pour laquelle des élections ont eu lieu cette année. Toutes nos félicitations à Lynn Schaule, qui continuera à représenter la région COR au cours des deux prochaines années.

Les administrateurs suivants entreprendront leur mandat de deux ans en 2012 :

- Fran Fournier, région Centrale
- Michel Paulin, région du NE
- Dean Carrie, région du NO
- Gerry Thuss, région de l'Ouest
- Cathy Modesto, région du MN

Les administrateurs énumérés ci-après en sont maintenant à mi-chemin de leur mandat de 2 ans :

- Ed Hodgins, région COR
- Ken Ryan, région du MN
- Chris Howarth, région du NO
- Penny Allen, région de l'Ouest
- Michael Clarke, région de l'Est
- Diane Cayen-Arnold, région du MN

Nous vous remercions tous et toutes de votre soutien et de votre intérêt continus à l'égard d'OSBIE. Étant donnée la présence de longue date de nombreux administrateurs au Conseil, nous tirons certes profit des connaissances et de la contribution de cette équipe.

Le nouveau Conseil de 2012 tiendra sa première réunion en février; il procédera alors à l'élection d'un président et d'un vice-président pour l'année à venir.

Sandra Taylor

chef des finances

Événements d'arts martiaux mixtes amateurs

À la réunion de septembre 2011 de la Society of Public Insurance Administrators of Ontario (SPIAO) s'est tenu un atelier au cours duquel il a été question des nouveaux enjeux concernant la responsabilité des conseils scolaires et des municipalités. L'un des enjeux ayant une incidence sur les conseils scolaires en Ontario qui a été présenté avait trait aux promoteurs de combats qui organisent des événements d'AMM (arts martiaux mixtes, également connus sous le nom de « combats ultimes » ou de « combats en cage ») dans des gymnases d'école.

Le représentant du ministère de la Promotion de la santé et du Sport mentionne qu'à l'heure actuelle, les AMM **amateurs** ne sont PAS un sport sanctionné en Ontario, et que les combats ont peut-être lieu en contravention de la loi. Lorsque les promoteurs de combats s'adressent à des conseils scolaires pour utiliser une installation scolaire dans le contexte d'un programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, les conseils scolaires doivent se montrer prudents avant de permettre un tel événement, car celui-ci pourrait exposer le conseil à des amendes et à une responsabilité légale si un participant subit une blessure lors d'un combat. En outre, il est bien connu que les spectateurs sont souvent présents

en nombre excessif à ces événements, ce qui peut faire courir des risques au conseil sous le régime de la responsabilité de l'occupant si un spectateur est blessé en raison d'une situation non sécuritaire dans les locaux de l'école.

Comme il s'agit d'un problème de la gestion des risques, OSBIE recommanderait d'interdire de tels événements dans les écoles. Outre les problèmes de responsabilité légale et de la gestion des risques mentionnés précédemment, la tenue de tels événements pourrait envoyer des messages contradictoires sur les programmes de lutte contre la violence ou contre l'intimidation qui sont en place dans les écoles.

Pour obtenir davantage de renseignements sur les manifestations sportives sanctionnées ou si vous avez des questions précises sur les combats d'AMM, veuillez communiquer avec le ministère de la Promotion de la santé et du Sport au numéro 1 866 263-1410 ou consulter le site Web à www.mhp.gov.on.ca



Comme il s'agit d'un problème de la gestion des risques, OSBIE recommanderait d'interdire de tels événements dans les écoles.

Plan de continuité des activités – Mettons notre plan à l'essai!



OSBIE a consacré les dernières années à élaborer son plan de continuité des activités (PCA). Au départ, nous avons effectué plusieurs exercices sur table. Cependant, le 31 août et le 1^{er} septembre, après qu'une tornade simulée ait atteint le 91, chemin Westmount, nous avons procédé pour la première fois à la mise à l'essai de notre PCA à l'extérieur du site.

OSBIE, avec ses partenaires en TI et Agility Recovery (notre fournisseur de services en PCA à Mississauga) a été en mesure de mettre à l'essai notre plan de sauvegarde en TI et l'accessibilité de notre serveur à partir notre emplacement éloigné temporaire. Une équipe constituée de 6 employés d'OSBIE a mis à l'essai les principaux procédés dans chaque service. Cet essai avait pour but de nous assurer que nous pourrions continuer à offrir les principaux services à la clientèle à la suite d'un événement ayant interrompu les activités quotidiennes habituelles d'OSBIE pendant une période de 48 heures.

L'essai portait essentiellement sur :

- l'accès aux serveurs pour les utilisateurs à domicile et le personnel sur le site
- le système de téléphonie par satellite
- l'accès aux sites Web des partenaires commerciaux et aux processus opérationnels en ligne
- le traitement des communications et des documents essentiels.

Il s'agissait d'un processus intéressant qui mettait en relief certains problèmes de traitement des documents et d'accès à domicile sur lesquels les exercices sur table ne s'étaient pas complètement attardés. Ces leçons retenues peuvent maintenant être prises en compte par notre équipe de PCA pour améliorer notre plan.

(suite à la page 8)

(suite de la page 7)



La caravane itinérante d'Agility Recovery a tenu lieu de « bureau provisoire » d'OSBIE au cours de l'urgence mise en scène. En haut, Kim Chambers (à gauche) et Jennyfer Payeur (à droite) mettent à l'essai le matériel informatique d'urgence. En bas, Teresa Drijber se sert du téléphone par satellite d'urgence pour discuter d'un problème avec un technicien.



Votre Conseil a-t-il déjà envisagé de mettre à l'essai le plan de continuité des activités du Bureau de votre Conseil? Essayez-le! Les résultats se révèlent intéressants et profitables du point de vue de la planification de la continuité des opérations si des urgences et des catastrophes surviennent.

Présenté par l'équipe de PCA d'OSBIE

Nouvelles du personnel

Le 16 octobre 2011, le membre du Conseil d'OSBIE, Gerry Thuss (à gauche) et le membre du personnel d'OSBIE, Robin Trimble (à droite) ont tous deux pris part au Marathon Scotiabank Toronto Waterfront. Gerry et Robin ont eu l'occasion de montrer leurs médailles à la réception commémorant le 25^e anniversaire d'OSBIE tenue récemment. Toutes nos félicitations!!!!



Joyeux Noël!
de la direction et du personnel d'OSBIE

Source : © iStockphoto/Thinkstock

Votre Conseil a-t-il déjà envisagé de mettre à l'essai le plan de continuité des activités du Bureau de votre Conseil?



L'Oracle est une publication du :
Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario 91, chemin Westmount, Guelph (Ontario) N1H 5J2

OR@CLE

décembre 2011

Rédacteur : David Beal (E.& O.E.)